

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE

Mardi 10 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

- I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2017
- II - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
- III - AFFAIRES PORTEES A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2017
 - 1. ADMISSION EN NON VALEUR
 - 2. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLE 2017
 - 3. SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE LES PARASOLS – MAISON POUR TOUS
 - 4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OURAGAN IRMA
 - 5. REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR 'LES CHANTIERS DE TRAVAUX' SUR LES RESEAUX GAZ
 - 6. COMPENSATION FINANCIERE AU THEATRE DE RUNGIS - CENTRE CULTUREL ARC-EN-CIEL - COMPLEMENT 2017
 - 7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTE
 - 8. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
 - 9. ADHESION DES COMMUNES DE GARCHES, SAINT-CLOUD, SAINT-OUEN-L'AUMONE, SUCY-EN-BRIE AUX COMPETENCES DU SIFUREP
 - 10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL - RENOUELEMENT
 - 11. VOEU POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE DE FRET RELIANT LE MIN DE RUNGIS ET PERPIGNAN
 - 12. VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MEDIATHEQUE, LA MERIDIENNE
 - 13. PRINCIPE D'UN JUMELAGE AVEC LA VILLE ANGLAISE DE STANSTED MOUNTFITCHET
 - 14. RAPPORT ANNUEL SIGEIF – 2016
- IV - INFORMATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE
- V - QUESTIONS ORALES POSEES AU MAIRE

Article L2121-18 du Code général des Collectivités territoriales :

"Les séances des conseils municipaux sont publiques. Le public ne peut pas prendre part aux débats"

